



## Une rentrée dynamique ...

PAGES 2-3  
Sur les sentiers  
du Pays de Sommières

PAGE 7  
Alimentation bio pour  
nos jeunes enfants

PAGE 11  
Réforme de  
la Taxe de séjour

PAGE 6  
Gestion des milieux  
aquatiques

PAGE 10  
Tourisme : bilan  
de l'été 2018



## ÉDITO

Plus de deux mille cent enfants ont repris le chemin de l'école au début du mois de septembre. Le bilan de cette rentrée scolaire est satisfaisant et le retour à la semaine des quatre jours, longuement préparé, s'est déroulé sans encombre. Le soutien, l'accueil, le confort et l'accompagnement dans nos établissements scolaires restent une priorité.

Priorité accordée à la jeunesse car le monde incertain qui est le nôtre commande de miser sur l'avenir et de porter haut les valeurs d'équilibre et de solidarité qui donnent sens à notre projet collectif.

A cet endroit, le projet de territoire en voie de finalisation, trace les grandes orientations à venir pour notre collectivité. Le développement économique et touristique y est priorisé, la qualité et le cadre de vie des habitants mis en avant. La culture, ouverture sur le monde et moyen de mieux le comprendre y occupe toute sa place.

Naturellement, l'avenir de nos enfants demeure notre préoccupation majeure et toutes nos actions tant dans les écoles que dans les centres de loisirs vont dans ce sens.

Un territoire dynamique, solidaire et porté par le souffle de la jeunesse, telle est notre ultime ambition !

## Pierre Martinez

Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières



## PATRIMOINE

# Sur les sentiers du Pays de Sommières

Savez-vous que sur le Pays de Sommières quelques 200 km d'itinéraires balisés invitent à la randonnée ? A pied ou en vélo, sur un sentier d'interprétation ou en géocaching, la saison de l'automne invite à sortir et découvrir les beaux paysages de notre région.

Balisés en jaune, les itinéraires sont destinés aux randonnées. Ce dispositif permet de se repérer grâce à des panneaux d'information à chaque point de départ. Un carto-guide en vente à l'Office du tourisme intercommunal répertorie une multitude de boucles de randonnée.

La voix verte relie Sommières à Caveirac. Cette ancienne voie ferrée a été transformée en parcours réservé aux déplacements non-motorisés : à pied, à vélo, en rollers, en fauteuils roulants ...

L'interprétation numérique de cette voie verte est composée de panneaux d'information et d'un mini site internet qui évoque l'ancien chemin de fer Nîmes-Le Vigan.

**A vélo :** deux boucles cyclo-touristiques (les olivettes et les boucles du Vidourle) permettent une découverte du pays de Sommières. Les sentiers VTT, au nombre de cinq, sont labellisés Espace VTT-FFC et conduisent à la découverte des secrets d'un territoire très attachant.

**A pied :** les sentiers d'interprétation ne sont définitivement pas des sentiers comme les autres. Ils invitent le promeneur à une découverte de l'environnement sous des angles thématiques : les plantes de la garrigue à Congénies, l'influence du pastoralisme à Calvisson, le travail de la pierre à Junas, Un sentier interactif est destiné à la découverte des merveilles de la garrigue du Bois des Lens à Combas. Ce dernier est particulièrement adapté aux enfants de 7 à 12 ans.



L'ensemble des guides de randonnée est en réédition et sera disponible prochainement à l'Office du tourisme du Pays de Sommières



## SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

## La rentrée scolaire 2018 en quelques chiffres

19 écoles publiques

2118 élèves scolarisés de la petite section de maternelle au CM2

88 classes dont 29 classes maternelles et 2 classes de niveau GS/CP et GS/CE2

1300 repas jour en moyenne sur les services de restauration

450 enfants accueillis par jour en moyenne sur les différents accueils périscolaires (Accueil de loisir, études surveillées, accompagnement à la scolarité)

Une rentrée effectuée dans de bonnes conditions, avec la réalisation de nombreux travaux et aménagements pendant l'été sur les écoles, et placée cette année sous le signe du changement avec le retour à la semaine des 4 jours et la nouvelle organisation des services de restauration et de garderie en Accueils de Loisirs Périscolaires.

## Visites des écoles



Marc Larroque, maire de Salinelles et vice-président délégué au scolaire en visite sur l'école intercommunale Georges Bizet à Aspères, en présence de Danielle Tuffery, adjointe au maire d'Aspères, Bernadette Poher, maire de Lecques, Sylvain Renner, maire de Saint-Clément, la directrice de l'école Sandrine Renon et les services communautaires.

Comme chaque année au mois d'octobre, la visite de toutes les écoles et restaurants scolaires organisée par Marc Larroque, Vice-président délégué aux affaires scolaires et périscolaires, à laquelle sont conviés les élus communaux, permet d'échanger avec les directeurs d'écoles et le personnel communautaire. Les discussions portent sur l'organisation des services, sur les besoins en travaux, équipements, mobiliers, informatiques, ... nécessaire au bon fonctionnement des établissements scolaires, à l'accueil des enfants et des équipes éducatives.



**URBANISME DROITS DES SOLS**

**VALORISATION DES DÉCHETS**



# L'instruction des autorisations d'urbanisme

Créé le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le service Urbanisme droit des sols instruit pour le compte des communes membres qui en ont fait le choix, les autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol en conformité avec les plans locaux d'urbanismes communaux (PLU) : Permis de construire (PC), Permis de construire de maison individuelle

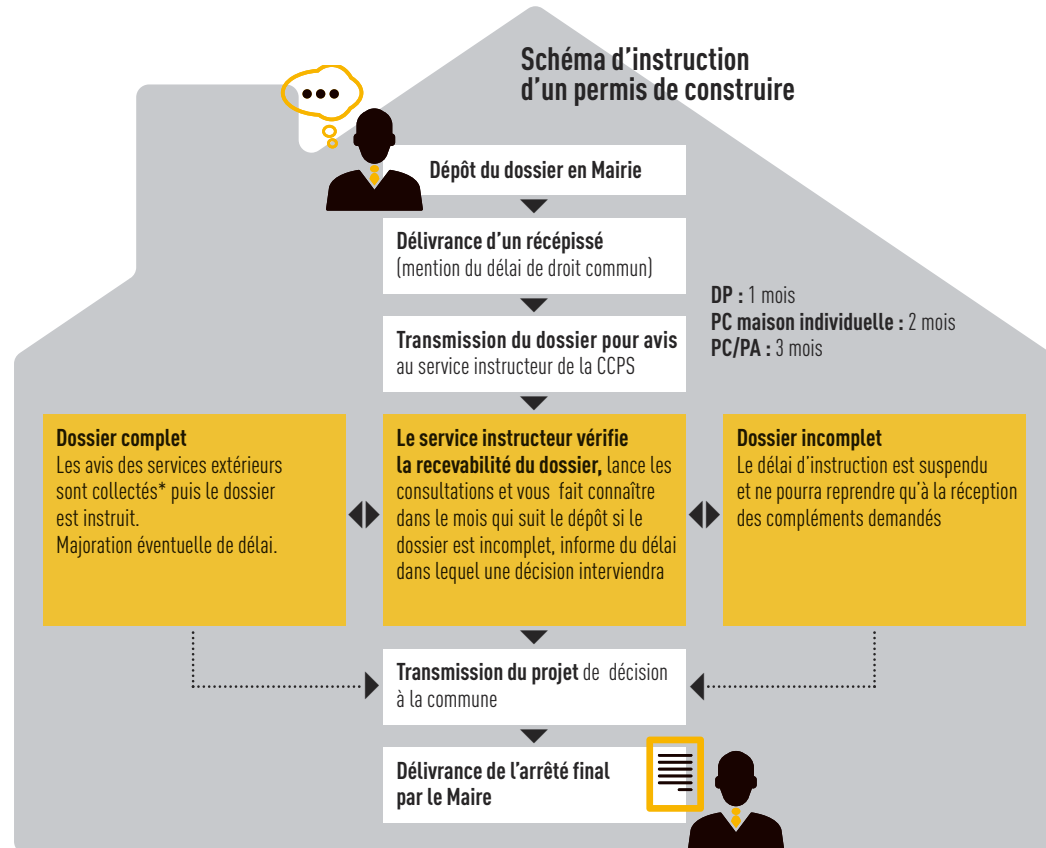
(PCMI), Permis d'aménager (PA), Déclarations préalables (DP), Certificats d'urbanisme (CU),... Une convention définit les modalités de l'assistance technique et juridique qu'apporte le service Urbanisme droit des sols de la Communauté de communes du Pays de Sommières aux communes.

Conformément à l'article R422-3 du code de l'urbanisme, la Communauté de communes assure une assistance technique et juridique de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Toutefois, la décision appartient au maire, compétent en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.



« Pour l'année 2017, 1689 autorisations d'urbanismes ont été traitées par le service »

Pierre Gaffard-Lambon, vice-président délégué à l'aménagement du territoire-application du droit des sols et SPANC



- \* Services extérieurs les plus consultés :
- . Service départemental d'architecture et du patrimoine
  - . Direction départementale des territoires et de la mer
  - . Gestionnaire de la voirie
  - . Agence régionale pour la santé
  - . France domaine
  - . Service départemental d'incendie et de secours

**RECYCLAGE**

# La seconde vie de nos déchets triés

« Il faut contribuer à sauver la planète en recyclant nos déchets ». Cette phrase entendue de plus en plus souvent évoque notre responsabilité de citoyen à agir pour l'environnement. Mais avons-nous bien compris le mécanisme du recyclage ? Savons-nous réellement ce que deviennent nos déchets, une fois recyclés ? Autant de questions auxquelles nous nous efforçons de répondre ici.

**A quoi sert le recyclage ?** Il permet de préserver les ressources de la planète, dont certaines ne sont pas renouvelables, et qui seront épuisées si nous ne prenons pas des mesures maintenant. Le recyclage donne donc une seconde vie à nos déchets, sans utiliser de nouvelles matières premières. Prenons l'exemple des pneus, objets souvent abandonnés en dépôts sau-

vages au bord des routes : leur recyclage permet la production de gazon synthétiques pour les stades de foot ou de rugby, de sols équestres ou d'aires de jeux en granulats. A titre d'information, le recyclage par la Communauté de Communes de 1024 pneus a conduit à une économie globale de 179.240 litres d'eau, de 12.461 litres de diesel et de 140.900 kWh. En quoi consiste l'activité de recy-

clage ? C'est réutiliser tout ou partie d'un déchet pour fabriquer de nouveaux produits avec les matériaux qui en sont extraits. Les exemples présentés concernent des objets en aluminium, en verre, en acier, ou en plastique : ceux que vous déposez dans votre bac jaune, dans les bennes de tri installées dans les villages, ou dans les containers de nos déchetteries.

- Aluminium**: Avec 200 canettes triées, on produit 18 kg d'aluminium recyclé. Il permet de fabriquer 1 cadre de vélo, ou 2 trottinettes, ou 40 bombes aérosols.
- Verre**: Avec 1 kg de verre trié, on produit 960 gr de verre recyclé. 1 bouteille en verre triée = 1 bouteille neuve en verre recyclé.
- Bouteilles et flacons PEHD**: Polyéthylène haute densité. Avec 30 flacons de 1 litre triés, on produit 700 g de PEHD recyclé. Il permet de fabriquer 7,5 mètres de tuyau ou 2 arrosoirs.
- Acier**: Avec 10 boîtes de conserve de 1 litre triées, on produit 860 gr d'acier recyclé. Il permet de fabriquer 1 boule de pétanque, ou 1 casserole. L'acier permet aussi de fabriquer les blocs-moteurs de nos voitures, des chariots de supermarché ...



TERRITOIRE

# Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations



Travaux de débroussaillage et abattage à Souvignargues



AVANT

APRÈS



Désembâclement Pont de Pondres à Villevieille et Fontanès

## La GEMAPI pour un territoire particulièrement exposé

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les intercommunalités sont obligatoirement compétentes en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). La Communauté de communes du Pays de Sommières a dû prendre à sa charge les missions suivantes : aménagement de bassins, entretien et d'aménagement de cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. C'est donc la Communauté de communes qui décide, qui organise, qui finance mais elle se fait aider par les professionnels du domaine : les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB), longtemps désignés comme syndicats (le Syndicat du Vidourle étant le plus emblématique du territoire). Trois EPTB travaillent sur le Pays de Sommières : celui du Vidourle pour la ma-

ajorité des communes, celui du Vistre pour Calvisson et Congénies, celui du Gardon pour Parignargues. Tous les villages sont concernés, car même s'ils ne sont pas traversés par les cours d'eau, les eaux pluviales et de ruissellement se dirigent toujours vers le Vidourle, le Gardon ou le Vistre. Pour financer cette nouvelle compétence, la Communauté a voté pour 2018 une taxe dite GEMAPI, d'un montant de 150 000 €, reconduite à l'identique pour 2019. Elle apparaît sur une nouvelle colonne dans les avis d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises. Ménages comme entreprises contribuent donc à ces actions essentielles pour notre territoire particulièrement exposé.

# L'alimentation Bio pour nos jeunes enfants

Depuis plus de 10 ans, les élus de la Communauté de communes ont fait le choix de s'orienter vers une restauration Bio pour les jeunes enfants accueillis dans les crèches car le droit de bien manger s'applique à tous. Ce projet a débuté à Calvisson, puis à Sommières en 2012 et plus récemment la Halte-garderie itinérante et la crèche associative située sur la commune de Villevieille sont passées en Bio.



Une centaine de très jeunes enfants, âgés de 6 mois à 3 ans, bénéficient de cette alimentation de qualité. A Calvisson et à Sommières, c'est un cuisinier qui prépare sur place les petits plats de vos enfants, dans le respect des légumes et des fruits de saison, et des recommandations diététiques. Ce travail se réalise en duo, avec les directrices puéricultrices de ces établissements, qui ont une formation sur l'équilibre alimentaire des jeunes enfants. L'objectif étant de proposer des produits sans pesticides, sans engrais, sans additifs, et de favoriser les fournisseurs locaux. Quelle

chance de goûter au potimarron qui a poussé dans le village d'à côté ! Tous les jours, c'est de 60 à 80% de produits Bio dans chaque assiette ! Mais, manger c'est aussi un moment de découverte et de convivialité pour chaque enfant. Les repas se déroulent dans une ambiance calme, par petits groupes, accompagnés par l'adulte qui aide l'enfant dans le respect de son rythme, de son appétit et de son autonomie. Le temps du repas doit être un moment privilégié et de plaisir, dans la vie de l'enfant !

## UN BILAN ESTIVAL TRÈS SATISFAISANT POUR LES CENTRES DE LOISIRS

904 enfants ont participé aux nombreuses activités proposées par les centres de loisirs, avec une moyenne de 268 enfants par jour en juillet. La Communauté compte quatre centres de loisirs (Villevieille, Sommières, Montpezat et Calvisson) et trois espaces jeunes (Congénies, Calvisson et Sommières). Les 15 séjours de l'été ont eux aussi fait le plein avec 186 enfants inscrits et des thématiques telles que le théâtre, la radio, le

cirque, la cuisine, les sports nautiques, les activités de pleine nature, la musique. Depuis le 5 septembre, c'est le retour à la semaine scolaire de quatre jours. Les trois centres de loisirs, Sommières/Montpezat/Calvisson proposent maintenant un accueil le mercredi sur une journée complète.



Pour les prochaines vacances, anticiper l'inscription de votre enfant !

## PETITE ENFANCE JEUNESSE

### Modifications d'organisation de la Halte-garderie itinérante

Afin de s'adapter aux besoins des familles du territoire, concernant l'accueil des jeunes enfants, l'organisation hebdomadaire de la Halte-garderie itinérante « Titou l'escargot » s'est modifiée depuis la rentrée de septembre. Une nouvelle journée complète avec repas est proposée sur la commune de Cannes et Clairan. Les inscriptions concernent les enfants de tous les villages de la Communauté de Communes, quels que soient les lieux d'accueil.



Vous avez besoin de renseignements complémentaires... Contactez la Halte Garderie 06 89 77 28 68 ou le secrétariat du service petite enfance de la CCPS 04 66 77 70 39

### Conférence à Aujargues, avec Patrick Ben Soussan « Être parents..., un jeu d'enfants ? »

La Communauté de communes invite Patrick Ben Soussan, pédopsychiatre, auteur de très nombreux ouvrages notamment sur la petite enfance, la parentalité, les pratiques culturelles autour de la littérature jeunesse (dernier ouvrage paru en 2018 : *De l'art d'élever des enfants (im)parfaits*).

Cette conférence est organisée à l'occasion des 10 ans du lieu d'Accueil enfants parents « La maison des kangourous ». Elle s'inscrit également dans les manifestations nationales programmées autour de la semaine des Droits de l'enfant. Elle est ouverte à tout public, et cible essentiellement les parents et professionnels petite enfance / jeunesse du territoire. Qui sont les enfants d'aujourd'hui ? Quels sont leurs besoins, qu'est ce que les adultes peuvent leur apporter dans leur développement ? Comment ne pas se perdre à travers toutes les recettes ...



Nous vous donnons rendez vous le samedi 24 novembre à 14h30 à Aujargues (foyer). Conférence gratuite avec réservation obligatoire à l'adresse mail suivante : m.milesi@ccpaysdesommieres.fr





IMMOBILIER

# Travaux en images



## AUJARGUES Projet de construction du restaurant scolaire

Actuellement la restauration scolaire de l'école d'Aujargues est effectuée dans un bâtiment préfabriqué. Le projet de réhabilitation des anciens locaux technique municipaux en restaurant scolaire va permettre d'accueillir les enfants dans des locaux pérennes plus adaptés et plus facile d'entretien.



## SOMMIÈRES Siège de la Communauté de communes

Poursuite des travaux d'extension et d'accessibilité du siège de la Communauté. Le projet retenu maintient l'aspect industriel originel de la zone de l'Arnède.

## MONTPEZAT Ecole de Montpezat

Peinture du couloir et pose des fresques réalisées par les élèves.



## SOMMIÈRES Ecole de la Condamine

Visite de l'école et rencontre avec la directrice, Leticia Benbrik en présence de Pierre Martinez, de Marc Larroque, vice-président délégué aux affaires scolaires, Guy Marotte, maire de Sommières et vice-président délégué aux travaux.  
A droite : Fin des deux premières tranches de travaux sur la réfection de la toiture.



## CALVISSON Extension du skate parc

Mise en place d'une double-rampe avec garde-corps en bois s'intégrant bien dans l'environnement naturel.

## CONGÉNIES Ecole de Congénies

Enlèvement pendant les vacances d'été du préfabriqué sanitaire inutilisé suite à la construction et mise en service de nouveaux sanitaires dans la cour.





# L'été 2018, une belle saison pour le Pays de Sommières

Le nouvel Office de Tourisme intercommunal, inauguré en juin dernier à Sommières, a accueilli les nombreux visiteurs de l'été, tous les jours, sans interruption. Les touristes français et étrangers ont profité des animations variées proposées durant la saison estivale : manifestations, activités de loisirs, fêtes locales. L'accueil qui leur a été réservé par les habitants et les professionnels du tourisme, est évalué comme très satisfaisant.

Les élus communautaires ont souhaité que l'Office de Tourisme soit

également présent dans un autre lieu stratégique : Calvisson. A plusieurs reprises et en particulier pour les apéros gourmands et le marché dominical, un accueil « hors les murs » a été organisé avec le concours de la Mairie de Calvisson. Les visiteurs ont trouvé des informations et un conseil personnalisé auprès de l'équipe, installée au cœur du marché.

L'été avec son cortège d'attractions est terminé, mais une météo favorable continue à attirer une clientèle d'arrière-saison, plus sensible à l'environnement et au patrimoine pré-

servés du territoire. Pour beaucoup, ces visiteurs arpenteront, à pieds ou à vélos, les nombreux chemins de randonnées, un des atouts nature du Pays de Sommières.



L'Office de Tourisme Intercommunal est à votre service du lundi au samedi matin.  
T/04 66 80 99 30  
www.ot-sommières.com



**INFO** Début juillet, la Marque qualité tourisme a été attribuée une nouvelle fois à l'Office de Tourisme intercommunal. Cette marque, valable trois ans est la garantie pour les visiteurs d'un accueil de qualité dont : un personnel attentif qui parle des langues étrangères, des informations claires et précises, un conseil personnalisé, la découverte d'une destination....

Dans le département du Gard, l'OT du Pays de Sommières est le seul à avoir obtenu le renouvellement de la marque pour la 3<sup>e</sup> fois consécutive. Il encourage ses partenaires à le suivre dans cette voie de classement !

## Réforme de la taxe de séjour



**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un nouveau système incitatif sera instauré pour le classement des hébergements de tourisme.**

La taxe de séjour pour les hébergements non classés sera calculée différemment à partir de 2019. Ce n'est plus un tarif qui sera appliqué (exemple : 0,60 € par touriste), mais un taux : 3% du prix de la nuitée. Dans ce nouveau système, les touristes paieront proportionnellement au prix de leur nuitée : plus la nuitée est chère, plus la taxe acquittée sera élevée.

La Communauté de communes du Pays de Sommières a fait le choix d'appliquer un taux moyen : 3% (fourchette proposée par la loi : entre 1 et 5%). Les autres communautés du Gard ont décidé d'appliquer des taux équivalents : entre 3 et 4%. Cette nouveauté ne concerne que les hébergements non classés. Avec cette tarification proportionnelle, la loi poursuit les objectifs suivants :

- faire face aux nouvelles offres en matière de location de logements saisonniers,
- inciter les hébergeurs à faire classer les meublés officiellement,
- adopter une taxe plus conforme à la qualité réelle des hébergements non classés, certains relativement luxueux étant sous-taxés.

Pour les hébergements classés, les chambres d'hôtes et les campings, il n'y a pas de changement : ils continueront à se voir appliqués des tarifs fixes.

Alors, qu'est ce qu'un hébergement classé ?

Le classement de 1 à 5 étoiles ne doit pas être confondu avec le label. Ainsi, les labels les plus répandus (Gîtes de France, Clévacances) ne sont pas des classements.

Un hébergement est dit classé officiellement lorsqu'il l'a été par Atout France, l'agence de développement touristique de la France (dit aussi classement Préfecture). Concrètement, Atout France délègue à des organismes évaluateurs agréés la visite de contrôle de ces hébergements. Pour les meublés de tourisme, la procédure est plus souple et ne requiert qu'un simple avis conforme de l'un de ces organismes. Le classement, une fois publié sur un site dédié (Atout France ou Gard Tourisme pour les meublés de tourisme), permet à l'hébergement de bénéficier de la valorisation d'un engagement de qualité.

### Les hébergements non classés

Les hébergements non classés auront donc une taxe de séjour plus élevée que les hébergements classés, ce qui devrait inciter les logeurs à s'engager dans une procédure de classement. Le renforcement de la professionnalisation des hébergeurs est d'ailleurs une action inscrite dans le

Projet de Territoire de la CCPS. En dehors d'agir sur le niveau de la taxe de séjour, qu'est ce qui peut inciter l'hébergeur à s'engager dans une démarche de classement de son meublé de tourisme ?

- Il paiera moins d'impôts : Un abattement de 71 % est automatiquement appliqué pour les meublés de tourisme classés, sur les revenus tirés de cette location (alors que cet abattement est de 50 % pour les locaux meublés non classés).
- Il pourra adhérer à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) afin d'accepter le paiement de la location avec les chèques vacances.
- Il sera davantage visible, se démarquera de la concurrence et attirera plus de nouveaux clients, notamment étrangers, rassurés par le classement.



L'Office de Tourisme intercommunal est à votre disposition pour vous renseigner  
T/04 66 80 99 30





**FINANCES**

## Vers une suppression progressive de la taxe d'habitation

Adoptée en loi de finances 2018, la suppression progressive de la taxe d'habitation est entrée en vigueur en 2018. Environ 80% des foyers fiscaux en France sont concernés : ils verront leur taxe d'habitation définitivement supprimée en 2020. Dès 2018, leur cotisation de taxe d'habitation est réduite de 30 % ; puis en 2019, la réduction atteindra les 65 %.

Seules la résidence principale et ses dépendances sont concernées par cette mesure. Les contribuables continuent donc à payer pour leurs résidences secondaires.

Concrètement, les ménages bénéficiant de cette réduction sont ceux dont le revenu fiscal de référence (indiqué sur l'avis d'avis d'imposition aux revenus 2018) ne dépasse pas :

- 27.000 € pour un célibataire ;
- 43.000 € pour un couple sans enfant ;
- 49.000 € pour un couple avec un enfant ;
- 55.000 € pour un couple avec deux enfants.

Si vous êtes concerné, et que vous payez par exemple 800 € de taxe d'habitation en 2017, vous paierez 560 € en 2018, puis 40 € en 2019 et serez complètement dégrèvé en 2020.

Un simulateur de taxe d'habitation est disponible sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

La redevance audiovisuelle, elle, n'est pas concernée par cette suppression : elle reste exigible.

De nouvelles mesures fiscales sont actuellement en cours de discussion dans le cadre de la loi de finances 2019.

**NOUS JOINDRE**

Communauté de communes du Pays de Sommières  
Parc d'Activité de l'Arnède, BP52027  
30250 Sommières

**Standard**  
T / 04 66 77 70 39  
**Service Scolaire**  
Pôle Vie Scolaire / transport scolaire  
T / 04 66 77 09 67  
Pôle restauration – Garderie  
T / 04 66 77 09 77  
Temps d'Activités Périscolaires  
T / 04 66 77 09 61  
**Service Enfance Jeunesse**  
T / 04 66 77 70 39

**Déchets Ménagers**  
T / 04 66 80 98 40  
**Service Urbanisme – Droit des Sols**  
T / 04 66 77 97 31  
**Ecole de Musique Intercommunale**  
T / 04 66 77 70 39  
**Office de Tourisme**  
T / 04 66 80 99 30  
**Relais Emploi**  
T / 04 66 35 91 71  
**Centre de loisirs**  
Sommières, Villevieille, Montpezat, espaces jeunes. T / 04 66 80 31 25  
Centre de loisirs Calvisson  
T / 09 67 08 40 69  
**SPANC**  
T / 04 66 77 09 73

**Crèches Collectives**  
Calvisson T / 04 66 63 00 98  
Sommières T / 04 66 80 44 21  
Villevieille T / 04 66 77 71 17  
Halte Garderie Itinérante  
T / 06 89 77 28 68  
Lieu d'Accueil Enfants Parents  
T / 04 66 77 70 39  
Relais Parents-Enfants Assistantes Maternelles (RAM)  
T / 04 66 63 18 76  
**Le calendrier du tri 2018** a été distribué en début d'année dans tous les foyers. Vous pouvez vous le procurer en contactant le service de déchets ménagers au T / 04 66 80 98 40 ou le télécharger sur le site internet.

**Le Journal de la Communauté de communes du Pays de Sommières**  
DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Pierre Martinez  
CONCEPTION GRAPHIQUE  
Christophe Meier  
IMPRESSION Pure Impression  
PUBLICATION TIRÉE à 12 865 exemplaires  
Ce journal est également disponible en ligne sur [www.ccpaysdesommieres.fr](http://www.ccpaysdesommieres.fr)



Pierre Martinez, Président de la Communauté reçu par François Jacques, chef d'entreprise Le repaire des cookies.



**ÉCONOMIE**

La Communauté de communes du Pays de Sommières a récemment adopté des règles d'intervention financière à destination des entreprises qui se créent ou se développent sur son territoire.

La collectivité permet ainsi l'accès aux subventions du programme européen LEADER en cofinçant certains projets d'entreprises.

La Communauté de communes s'est ainsi engagée aux côtés du « Repaire des Cookies », atelier de fabrication de biscuits cuisinés avec des ingrédients naturels et de qualité pour un projet de développement de son activité à Sommières.

L'entreprise produit des biscuits sucrés et salés, avec ou sans gluten, faits à la main, à base de produits issus de l'agriculture biologique ou sans conservateur.

Le projet est d'augmenter la production actuelle avec l'acquisition d'une coextrudeuse et autres matériels qui permettront de préparer et de cuire plus de biscuits par fournée.

Il s'agit également de mettre en place une stratégie commerciale efficace en réalisant une étude marketing pour le lancement d'un « sablé régional », une étude de marché et un plan de communication.

Le montant de la dépense s'élève à 23 139€. Le Conseil communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 2 319,90€ soit 10% du montant total et l'Europe contribue de son côté à hauteur de 40%.